**Association « Un orgue à PLOUHINEC en MORBIHAN »**

 **Conseil d'administration du 17 Mars 2017**

Le 17 Mars deux mille dix sept à 14 heures, se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloc'h en PLOUHINEC, les membres du conseil d'administration de l'association.

Sont présents :

* Jean-Jacques LE FLOCH, Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Daniel PERSON, Yannick PUREN, Joseph LE FLOCH, Michel LE GUENNEC, Philippe THOMAS,

Assiste également à la réunion : Armande LEANNEC, Adjointe au Maire de PLOUHINEC.

Sont absents et excusés : Madeleine FRANCOIS, Guy CARRE, Michel LE CHENECHAL, Michel EZAN, Recteur de la paroisse.

La quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Jean-Jacques LE FLOCH présente l'ordre du jour.

1. **Logo**

Joseph LE FLOCH, dans le cadre de la commission « Communication », propose un nouveau logo. Le graphisme épuré met en évidence trois tuyaux d'orgue et la silhouette du clocher de l'église. Deux couleurs sont utilisées, le blanc pour les tuyaux et le clocher et un bleu de Prusse dégradé pour l'arrière-plan.

Différents points de vue s'expriment. Il en ressort que le graphisme épuré convient à tous ainsi que les couleurs. Cependant, les tuyaux d'orgue devraient être perçus avant le clocher, la lecture d'un logo ou d'un texte se faisant systématiquement de gauche à droite. L'idée même de limiter le logo à un seul tuyau d'orgue est également exprimée.

Joseph LE FLOCH se propose de faire de nouvelles esquisses prenant en considération ces observations.

1. **Site Web ( Quel nom?)**

Jean-Jacques LE FLOCH rappelle que le conseil d'administration a décidé, lors de la séance du 7 Février 2017, d'opter pour le système hypertexte public W.W.W.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de conserver le nom actuel, soit celui de l'Association sans la référence au département du Morbihan.

L'appellation pourrait être la suivante : W.W.W. Un-orgue-a-plouhinec.org.

1. **Avancement de la réflexion sur la communication**

La commission « Communication » composée des membres suivants : Yannick PUREN, Vincent MESLET, Joseph LE FLOCH et Hubert FRANCOIS a poursuivi son travail de rédaction et de présentation d'une plaquette de communication.

Cette plaquette est destinée à deux usages. Le premier consistant à présenter le projet à la Fondation du patrimoine, le second consistant à engager la campagne de recueil de dons.

Sitôt que la Fondation du patrimoine aura donné son agrément au projet, le document sera modifié dans sa rédaction, mettant notamment en évidence dans la page éditoriale l'accord de la dite Fondation et son logo.

L'éditorial sera cosigné par le Maire de PLOUHINEC et par le président de l'Association.

L'une des rubriques de la plaquette intitulée « Un chef-d'oeuvre unique » fait la part belle à une citation de Hervé CAIL, à qui l'on doit le démontage de l'orgue dans les règles de l'art, ce qui constitue en soit un premier geste de sauvetage qu'il convient de mettre en valeur dans le texte, sachant que son intervention gracieuse avait été citée, à l'époque, dans différents articles de presse. La plaquette doit insister sur le fait que l'orgue est cependant encore un chef- d'oeuvre en péril.

Concernant la dernière page relative aux recueil des dons, la Fondation du patrimoine suggérera ou imposera peut-être une rédaction particulière. Cela n'empêchera pas l'association de démarcher des mécènes potentiels selon ses propres méthodes, soit en rendant visite à ces derniers ou en les sollicitant par des courriers personnalisés.

D'ores et déjà, la concrétisation de la démarche entreprise de concert par l'association et la commune devra apparaître en fin de document. Il s'agit d'une part de la représentation en trois dimensions de l'orgue, d'autre part de la consistance même de l'orgue restauré avec ses quarante jeux auxquels s'ajouteront les jeux de l'ancien orgue de PLOUHINEC détruit pendant la seconde guerre mondiale. Vincent MESLET se propose d'y travailler.

Concernant la présentation, la commission propose un format à l'italienne, de façon à attirer l'attention avec un format sortant de l'ordinaire. Ce format présente cependant un inconvénient, celui de la reliure.

Concernant la saisine de la Fondation du patrimoine, Adrien LE FORMAL, Maire de PLOUHINEC, a rencontré récemment Alain LE GUENNEC, délégué départemental de la Fondation. Il semble que ce soit le moment opportun de déposer le dossier et ce d'autant que le 21 Mai 2017, la Fondation du patrimoine sera présente à PLOUHINEC pour la restauration de la maison de l'Ile du Nohic.

Bruno BELLIOT, directeur de l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte-Anne d'Auray, est prêt à rédiger une lettre de soutien au projet.

Il revient à la commune, Maître d'ouvrage de l'opération, de constituer le dossier à remettre à la Fondation, mais il serait judicieux que l'Association, dans sa démarche de soutien à la municipalité, prenne sans tarder un rendez-vous avec le Maire pour se coordonner sur la constitution même du dossier qui pourrait être constitué des pièces suivantes :

* La plaquette de communication qui présente l'historique du projet de sauvegarde du patrimoine instrumental qu'est l'orgue du Likès.
* Les devis descriptifs des travaux de construction de la tribune et de restauration de l'orgue, constituant ainsi les dossiers techniques et financiers.

La commission d'art sacré du diocèse devra vraisemblablement être sollicitée au préalable pour avis.

Il est suggéré, en outre, d'informer de la démarche de saisine de la Fondation du patrimoine, Diégo MENS, Conservateur départemental des antiquités et objets d'art qui sera saisi par la Fondation pour avis conforme. Pour mémoire, l'Association avait rencontré Diégo MENS, le 22 Octobre 2015.

1. **Chiffrage du projet.**

Pour la tribune, un descriptif sommaire des travaux et un devis estimatif ont été établis par un maître d'oeuvre agréé en architecture en mars 2017. Honoraires compris, le coût prévisionnel est estimé à la somme de 78 000 euros hors taxes.

Pour la restauration de l'orgue incluant l'intégration des jeux de l'ancien orgue de PLOUHINEC, le coût prévisionnel a été estimé, par un facteur d'orgue, à la somme de 353 300 euros hors taxes. Dans le cas où une façade neuve serait réalisée en étain poli, il faudrait rajouter une somme de 24 820 euros horst taxes.

Si l'on ajoute à ces estimations, l'échafaudage, la location d'un élévateur, la mission S.P.S,  la mission de coordination des travaux, l'assurance dommage-ouvrage et la maîtrise d'oeuvre spécifique à la restauration de l'orgue, le coût prévisionnel global s'établit à la somme d'environ 600 000 euros toutes taxes comprises.

La question de la mission de maîtrise d'oeuvre est évoquée, tant pour la construction de la tribune que pour la restauration de l'orgue. L'idée est émise de recourir à un seul architecte, titulaire d'une mission complète pour les deux opérations, construction de la tribune et restauration de l'orgue. Cette hypothèse consistant à considérer que l'opération- tribune plus orgue- , bien que divisée en deux lots, est globale permet de prévenir les problèmes de responsabilités inhérents à deux interventions techniques différentes. Cependant, il existe peu d'architectes spécialisés dans la restauration ou la construction d'orgues ; il n'en existerait que cinq en en France ; et il est vraisemblable que l'architecte qui devra être sélectionné selon la procédure des appels d'offres restreint ne soit pas intéressé par une mission de maîtrise d'oeuvre concernant la tribune.

L'Association -Orgue en France- dont l'Association- un Orgue à PLOUHINEC en Morbihan- est maintenant membre pourrait être sollicitée, pour avis, sur ce sujet.

1. **Questions diverses.**

Jean-Jacques LE FLOCH propose que la restauration de l'orgue soit parrainée. Il est suggéré qu'un organiste de renom soit sollicité à cet effet. Cette hypothèse est délicate car elle risque de vexer d'autres personnalités. La question reste en suspend.

Le 8 Avril 2017, aura lieu, à Vannes, une conférence organisée par Orgue en France. Joseph LE FLOCH et Daniel PERSON représenteront l'association à cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.